



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

St-Légier-La Chiésaz, le 8 juin 2020

### **Les comptes de St-Légier-La Chiésaz mieux que prévu !**

La municipalité de St-Légier-la Chiésaz boucle avec un léger excédent de charges de 200'000 francs (0,57% des charges totales) alors que le budget tablait sur une perte de 700'000 francs. La marge d'autofinancement est bien au-dessus des prévisions pour atteindre 4 millions de francs (budget 2,7 millions).

### **Les prélèvements du canton augmentent plus que les recettes communales !**

La bonne nouvelle, c'est le produit fiscal total qui atteint 26 millions, soit une très bonne progression de 0.9 million par rapport à l'exercice précédent.

La mauvaise nouvelle, c'est l'augmentation de la participation à la péréquation cantonale et à la facture sociale de 1,9 million par rapport au budget !

La ponction du canton est ainsi plus importante que la croissance des recettes fiscales encaissées par la commune !

Le système « péréquatif » du canton pénalise des communes comme la nôtre avec une plus grande contribution à la facture sociale ou encore le fonds des dépenses thématiques en faveur de certaines communes vaudoises.

La première ponction supplémentaire de 1 million de francs pour la facture sociale (charge totale 7,5 millions / soit, 22,2 points d'impôt). Ensuite la 2<sup>ème</sup> ponction est de 800'000.- francs supplémentaires pour les dépenses thématiques communales (charge totale 4,7 millions / soit, 13,9 points d'impôt).

Tant le canton que les associations de communes disent combien ce système de péréquation est devenu obsolète et injuste. Il n'en reste pas moins que la situation n'évolue guère. La municipalité dénonce cette situation qui devient insupportable ! Ceci, d'autant plus qu'il existe une distorsion importante de certaines communes dites « pauvres » selon le système péréquatif et leur véritable situation faisant l'objet de « rating » auprès des banques qui donnent une notation financière paradoxalement très bonne !

Malgré les arrivées dans le nouveau lotissement de Grandchamp, le nombre d'habitants n'augmente que de 58 personnes sur l'ensemble du territoire communal. Toutefois, l'augmentation significative sont les 174 nouveaux contribuables qui permettent de franchir le palier des 3'000 assujettis pour atteindre 3'157 inscriptions au rôle des impôts, personnes physiques ! A relever que depuis début 2020, la hausse du nombre d'habitants se confirme.

En 2019, les investissements nets réalisés atteignent 5,7 millions, répartis ainsi : 4,9 millions pour le patrimoine communal tels que le remplacement du télésiège de la Châ (avec 50% participation de Blonay), une centrale photovoltaïque sur le bâtiment forestier de la Praz, un local de rangement et toilettes publiques à Clos Béguin, l'entretien lourd des bâtiments communaux, etc. Enfin, 800'000.- francs ont été investis pour l'eau potable, eaux claires et usées. Ce montant émerge aux comptes affectés et donc financés par les taxes communales.

Communiqué de presse /08.06.2020 aby

**Contact** : Alain Bovay, syndic, 079 210 25 42